



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté de validation de l'élection du Conseil général du 21 avril 2024

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

vu la publication faite dans la Feuille officielle n°17, du 26 avril 2024, du résultat de l'élection du Conseil général ;

considérant qu'aucune réclamation n'est parvenue à la chancellerie d'État dans le délai légal ;

arrête :

Art. unique: L'élection du Conseil général du 21 avril 2024 est validée.

La Grande Béroche, le 6 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Tom Egger

Le secrétaire,
Thierry Pittet